

Signature d'une convention de partenariat entre OPCO Santé et AKTO pour consolider le service de proximité des entreprises du secteur de la santé privée à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte

Paris, le 10 juillet 2025. OPCO Santé, l'Opérateur de Compétences du secteur privé de la santé, du médico-social et du social, et AKTO, l'Opérateur de Compétences des branches professionnelles des services, agréé comme OPCO unique à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte, ont signé un partenariat. Celui-ci vise à renforcer l'accompagnement de près de 60 entreprises locales du secteur privé de la santé, du médico-social et du social en facilitant l'accès à la formation, au financement des contrats en alternance et à un conseil de proximité adapté aux réalités du terrain et des secteurs. En combinant leurs expertises, les deux OPCO souhaitent répondre aux besoins de qualification et de montée en compétences dans ces territoires où les enjeux de développement de l'offre de santé et d'accompagnement social sont particulièrement importants.

Les territoires de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte sont confrontés à des défis majeurs d'accès aux services de santé et d'accompagnement social. Le secteur privé de la santé, du médico-social et du social, agissant en complémentarité avec l'offre de santé publique, est confronté à une forte demande de compétences, notamment à Mayotte, récemment touchée par le cyclone Chido. Dans ce contexte, l'enjeu est double : accompagner les 60 entreprises et les associations de ces territoires dans la montée en compétences et la qualification des 1 500 salariés qu'elles emploient et faciliter leurs trajectoires professionnelles afin de les fidéliser durablement.

Une convention pour offrir un service de proximité en phase avec les priorités des branches et les besoins locaux

AKTO et OPCO Santé s'engagent à :

- Déployer les politiques des branches adhérentes à l'OPCO Santé à destination des entreprises et associations et de leurs salariés situés sur les territoires visés (priorités de formation, parcours certifiants, etc.),
- Mettre à disposition les expertises en matière de formation professionnelle au bénéfice de l'ensemble des établissements,
- Leur faire connaître l'offre de services développée par l'OPCO Santé et leur proposer les solutions adaptées à leurs besoins tant en matière d'informations, d'outillage, de financements que d'accompagnement relatif à des sujets stratégiques comme la GPEC, les questions RH/formation, de recrutement, de transition écologique, etc.,
- Réaliser un bilan régulier du partenariat, qualitatif et quantitatif, après concertation par les deux parties.

Un partenariat fondé sur une complémentarité d'expertises

OPCO Santé, en tant qu'opérateurs de compétences du secteur privé de la santé, décline les priorités stratégiques des 3 branches professionnelles qui le composent (secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif ; secteur de la prévention et de la santé au travail interentreprises ;

secteur de l'hospitalisation privée et du thermalisme) et met à disposition son offre de services, ses outils et ses référents experts.

AKTO, en sa qualité d'OPCO unique dans les territoires concernés, prend en charge la mise en œuvre opérationnelle de l'accompagnement. Présent localement, il s'appuie sur ses équipes de terrain pour assurer un service de proximité, mobiliser les dispositifs de financement et accompagner les entreprises dans leurs démarches de formation des salariés.

En vue de fluidifier et de garantir une mise en œuvre efficace, les deux OPCO instaurent la création d'un comité de suivi national. Ce comité, composé des référents nationaux et régionaux des deux structures, se réunira deux fois par an pour assurer un pilotage coordonné, un suivi des indicateurs d'activité et un ajustement des actions.

“Ce partenariat est important pour permettre aux établissements de ces territoires de trouver des solutions emploi formation à la hauteur des besoins du secteur. L'accès à la santé et à l'accompagnement social sont des défis majeurs et en particulier pour Mayotte qui a connu une situation d'urgence sans précédent. Associer l'expertise sectorielle de l'OPCO Santé et le service de proximité d'AKTO est sans nul doute un gage de réponse aux besoins en compétences et en qualification de ces territoires.”

Eric Deniset, Président, et Jean-Pierre Mercier, Vice-président de l'OPCO Santé

“Ce partenariat nous permet de lier l'expertise de conseil d'OPCO Santé et sa connaissance des priorités des branches professionnelles de la Santé Privée, à notre expertise des besoins du territoire, au service des entreprises et salariés locaux. Satisfaire les besoins en compétences et en formation dans ces trois territoires répond à un enjeu plus large qui est d'assurer un accès égalitaire à la santé à travers tout le territoire français. L'urgence sanitaire et sociale sur le territoire de Mayotte est en particulier un domaine dans lequel la convention entre l'OPCO Santé et AKTO prend tout son sens.”

Jean Hédou, Président, et Laurent Barthelemy, Vice-président d'AKTO

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d'une formation et 12 000 demandeurs d'emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l'emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i.

AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

À propos de l'OPCO Santé

L'OPCO Santé, organisme paritaire agréé en qualité d'opérateur de compétences depuis le 1er avril 2019, soutient les structures du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non-lucratif, de la branche du thermalisme et de l'hospitalisation privée et de celle des services de santé au travail interentreprises. L'OPCO Santé les accompagne dans l'analyse de leurs besoins emploi formation et leur propose des solutions innovantes pour développer les compétences et la qualification des professionnels et l'alternance comme voie d'accès au secteur. Il leur assure aussi un service de proximité afin d'améliorer l'information et l'accès à la formation des salariés, en particulier pour les TPE-PME. Il apporte un appui technique aux branches professionnelles pour anticiper les mutations à venir et développer les certifications.

L'OPCO Santé en quelques chiffres

L'OPCO Santé compte près de 400 salariés répartis à travers 25 sites régionaux en France et en Outre-Mer au service de près de 10 000 adhérents qui représentent 27 000 établissements employant 1,3 million de salariés. En 2024, près de 730 000 salariés ont bénéficié d'une formation financée par l'OPCO Santé soit un salarié sur deux dont 19 000 dans le cadre d'un dispositif en alternance.